

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8334>

Au journal officiel du 15 septembre 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 16 septembre 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Organismes de recouvrement et de contrôle des cotisations et contributions dues par les employeurs / Modalités de demande d'agrément pour les sociétés de vente d'HLM / Autorité nationale de gestion de la réserve civique

Emploi

Arrêté du 9 septembre 2019 désignant les organismes mentionnés à l'article L. 133-5-10 du code de la sécurité sociale en charge du recouvrement et du contrôle des cotisations et contributions dues par les employeurs et les particuliers mentionnés aux 1^{er}, 2^{er}, 3^{er}, 4^{er}, 6^{er}, 7^{er} et 8^{er} de l'article L. 133-5-6 du même code [NOR : CPAS1925544A](#)

Logement

Arrêté du 11 septembre 2019 fixant le contenu du dossier de demande de l'agrément des sociétés de vente d'habitations à loyer modéré mentionnées à l'article L. 422-4 du code de la construction et de l'habitation [NOR : TERL1920017A](#)

Vie civique et associative

Décret n^o 2019-959 du 13 septembre 2019 relatif à l'autorité nationale de gestion de la réserve civique [NOR : MENV1915936D](#)

Le décret désigne le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en qualité d'autorité nationale de gestion de la réserve civique.

[L'intégralité du JO n^o0215 du 15 septembre 2019](#)

